

LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Les matières organiques représentent près de la moitié des déchets qui se retrouvent dans une poubelle non triée du milieu municipal au Québec.

Ces matières peuvent être valorisées grâce au compostage : elles seront transformées en compost, un engrais riche en minéraux, bénéfique pour le sol, vos arbres, vos plantes et votre potager !

QU'EST-CE QUI PEUT ÊTRE MIS DANS UN COMPOSTEUR DOMESTIQUE ?

Matières vertes



- Pelures de fruits et de légumes
- Mauvaises herbes non montées en graine
- Rognures de gazon

Matières brunes



- Feuilles et plantes mortes
- Marc de café et poches de thé et tisane
- Pâtes alimentaires, céréales, pain, riz
- Sciure de bois
- Papier journal en petits morceaux, mouchoirs et papier essuie-tout

Recommandations

- Découper les matières en morceaux
- À chaque dépôt de matières vertes dans le composteur, ajouter le double de matières brunes
- Brasser votre compost à chaque ajout
- Veiller à garder une certaine humidité dans le composteur en ajoutant de l'eau au besoin

TYPES DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES ?

Plusieurs modèles se vendent en quincailleries ou peuvent être construits par soi-même.

- Composteur extérieur en plastique
- Composteur extérieur en bois
- Composteur en tambour (extérieur et intérieur)



Source : Recyc-Québec

QU'EST CE QUI NE PEUT PAS ALLER DANS UN COMPOSTEUR DOMESTIQUE ?

- Produits alimentaires d'origine animale : viande, poissons, os, arêtes de poissons, coquilles de crustacés, lait et produits laitiers
- Sauces alimentaires et matières grasses
- Mauvaises herbes montées en graines

- Plantes malades
- Excréments d'animaux
- Ongles, cheveux, poils
- Couches



Ces matières se décomposent lentement, entraînent l'émanation de mauvaises odeurs et attirent de nombreux animaux (ratons laveurs, moufettes, etc.).